

La *rentalisation* de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique

Par

Dr. Ladislav NZE BEKALE

**Membre du Réseau des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité, Chef
d'Unité à la Commission de l'Union Africaine**

Résumé

Dans cet article la *rentalisation* définit les différents procédés visant à tirer profit de la rente multiforme induite par la popularisation de la lutte contre le terrorisme. Les mutations de ce combat démontrent que la participation des populations au contreterrorisme et ses effets occasionnent non seulement des rentes mais aussi des méthodes d'interception de ces rentes. Les acteurs politiques et institutionnels n'hésitent pas à se crédibiliser et, à tirer les profits de l'impact de la popularisation du contreterrorisme. En outre, la participation populaire au contreterrorisme mute de politique nationale en politique inter régionale, avec la contribution d'une cohorte d'acteurs internationaux, consolidant de fait sa *rentalisation*, concomitamment aux évolutions doctrinales. La popularisation de la lutte contre le terrorisme est de la sorte formalisée par les politiques nationales et régionales, attisant un intérêt spécifique pour les institutions internationales, avec des formes de reconnaissance politique, économique et sociale de ses acteurs.

Mots clés : Participation, populaire, Contre-terrorisme, Captation, Rente.

Abstract

In this article *profitalisation* defines the various initiatives aiming to profit from the multiform rent induced by the popularization of the fight against terrorism. Developments in the fight against terrorism show that the participation of populations in counterterrorism and its effects not only generate rents but also in the process of intercepting these rents. It should be noted that political and institutional actors do not hesitate to gain credibility and profit from the impact of the popularization of counterterrorism. In addition, popular participation is changing in inter-regional politics, with the contribution of a cohort of international actors. It is therefore clear that there has been a consolidation of the profitability of popular participation in Africa, concomitantly with doctrinal developments. The popularization of the fight against terrorism is now formalized by national and regional policies, arousing a specific

interest in international institutions, with forms of recognition, of these actors by society and participation in social and economic initiatives.

Keywords : Participation, popular, Counterterrorism, Capture, Rent.

Introduction

Les relations internationales sont marquées par l'apparition d'un terrorisme qui s'est mondialisé et qui place de nouveaux acteurs, non-étatiques, au cœur de la politique internationale, imposant aux États [et à tous les autres acteurs concernés par la lutte contre le terrorisme] de repenser leurs cadres stratégiques en fonction de la menace [1 : 9]. Les conditions d'organisation du contre-terrorisme, ont donc été repensées du global au local. Les transmutations incessantes des méthodes terroristes ont contraint, parallèlement à des innovations dans les différentes répliques contre cette menace. D'ailleurs : « *le terrorisme de masse ou « terreur-monde », comme l'a nommé Edgar Morin, ne répond pas aux cadres traditionnels des menaces auxquels les États avaient été jusque-là appelés à répondre* » [Ibid. : 8]. Car les perspectives traditionnelles de la sécurité insistent plus sur le rôle de l'État et lui attribue la fonction principale de garant de la sécurité des individus. Pourtant l'État peut faillir à sa mission [Ibid.]. Face aux insuffisances du garant naturel de la sécurité en raison du caractère diffus, de la mobilité et de la volatilité de la menace, « *la lutte contre le terrorisme telle que pratiquée dans la région exige une extrême mobilité des forces. Elle est par ailleurs une guerre d'usure et d'adaptation permanente dans laquelle la dimension civilo-militaire joue un rôle majeur* » [2 : 5]. Les actions civilo-militaires sont un enjeu essentiel en la matière pour une meilleure acceptation des forces en présence par les populations locales et, combinées avec des enjeux de développement, elles demeurent un outil efficace d'image et de perspective d'actions [Ibid. : 6]. La nature du combat contre le terrorisme se manifeste sous plusieurs formes aujourd'hui et ne concerne plus uniquement les acteurs traditionnels engagés dans les systèmes sécuritaires étatiques. La démocratisation de l'action publique a comme conséquence aujourd'hui l'implication des populations aux activités sécuritaires, interrogeant dans une certaine mesure la nature du régalien de nos jours. La participation des populations à la lutte en Afrique est riche de nombreuses initiatives [3 : 382]. Pour cette raison, les populations s'autosaisissent leur sécurité face à la menace terroriste, tout comme elles se positionnement vis-à-vis des acteurs institutionnels, bien que les instruments internationaux les reconnaissent comme acteurs de la lutte contre le terrorisme [Ibid. : 383]. Le terrorisme, à cause de son caractère destructif et insidieux, particulièrement la capacité des extrémistes à se

fondre dans la population, ont mené l'État dans l'exercice des fonctions régaliennes à plus d'imagination. Ceci en autorisant les populations à s'organiser en comité dans les quartiers, villages et communautés [tout comme les initiatives de la société civile, des leaders traditionnels et religieux] pour combattre l'extrémisme [*Ibid.* : 384]. Cette stratégie d'intervention permettrait d'impliquer non seulement les élites, mais aussi les populations à travers diverses activités [4 : 5]. La participation citoyenne, qui permet aux individus et groupes d'être associés aux processus de décision les concernant, apparaît comme un levier d'action indispensable. Facteur d'appropriation, de durabilité et d'efficacité, la participation citoyenne est une condition essentielle à la mise en œuvre effective [5 : 1] des politiques et des initiatives publiques au niveau de la micro-gouvernance. Subséquemment : « *la participation citoyenne est la capacité pour des individus, citoyens et populations à faire valoir leurs points de vue dans l'élaboration des politiques publiques et dans les prises de décisions collectives les concernant* » [*Ibid.* : 3]. Il est cependant convenable de préciser que l'immixtion des populations dans la sphère des affaires publiques, spécifiquement sur le terrain sécuritaire considéré comme régalien, occasionne les conditions de potentielles revendications populaires. En d'autres termes, les retombées de l'amélioration de l'environnement sécuritaire doivent bénéficier à tous les acteurs engagés dans la lutte contre l'extrémisme. Dans ces conditions, plus que des doléances, les initiateurs du contreterrorisme populaire sont en position de tirer profit de leur reconnaissance.

La lutte contre le terrorisme a, aujourd'hui, une importance qui suscite la sensibilité de tous les acteurs politiques, à tel point qu'elle devient source de rentes multiformes [6 :10]. La mobilisation autour de la lutte contre le terrorisme finit par être productrice de rentes. Celles-ci sont politiques, diplomatiques, économiques, financières et sociales. Produites par la lutte contre le terrorisme ; elles laissent apparaître une certaine spécialisation des États affectés par ce phénomène dans la captation de cette rétribution inhérente à la lutte contre le terroriste [*Ibid.*]. Comme l'État n'est plus seul dans cette bataille contre le terrorisme et que les populations y sont activement engagées, alors apparaît la problématique d'une *rentalisation* multiforme de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme. De cette manière, les éléments de discussion relatifs à ce questionnement central se prescrivent successivement par les capacités d'interception de la présumée rente (1). Et singulièrement celle inférée par la visibilité internationale de la popularisation du contreterrorisme (2) ainsi que ses implications socioéconomiques (3).

1. Les contenance d'une captation de la rente consécutive à la popularisation de la lutte contre le terrorisme

Dans le combat contre Boko Haram au Cameroun (au Tchad, au Niger et au Nigéria), le pouvoir en place s'engage vigoureusement contre le groupe terroriste Boko Haram, action lui permettant de récolter les retombées de cette lutte [7 :12]. Ainsi, l'implication des populations à la lutte contre le terrorisme et ses conséquences (1) deviennent facteurs de stratégies diverses (2) pour bénéficier des rentes y relatives. Les désertions consécutives aux initiatives populaires sont mises à l'actif des actions politiques (3). Á cet effet, la popularisation de phénomène national devient un moyen inter régional de lutte contre le terrorisme (4).

1.1 Formes et conséquences de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme

Devant l'incapacité des forces de défense et de sécurité africaines à faire face aux menaces asymétriques et particulièrement au terrorisme, les populations africaines, poussées par l'instinct de survie, ont imaginé des moyens pour participer et contenir les ravages du terrorisme dans leurs communautés, villages et quartiers. Elles se sont ainsi mobilisées au moyen d'associations organisées autour d'autorités traditionnelles ou de personnalités influentes dans les communautés, parfois dotées d'un savoir ou d'un pouvoir informel, souvent religieux. Ces groupes d'autodéfense ou comités de vigilance, selon l'endroit, sont désormais reconnus au plan international comme des acteurs de la lutte contre le terrorisme [8 : 11]. Les populations africaines ont recours à trois moyens d'autodéfense contre l'hydre terroriste qui sévit à travers le continent. La première repose principalement sur les ressources qu'offre la tradition et le type d'activités, de rapports de pouvoir ou d'influence qu'elle induit aujourd'hui encore, mettant en scène des groupes organisés autour de coutumes et des individus reconnus comme influents dans les communautés car dotés de savoir ou d'une autorité, notamment religieuse. Le second renvoie à des initiatives ou organisations citoyennes spontanées constituées pour répondre à la menace dans les quartiers, villages et communautés. Ces initiatives sont connues sous les appellations de groupes d'autodéfense ou comités de vigilance, en fonction des pays et des objectifs. Le dernier prend la forme de pressions de la société civile, essentiellement dans un rôle de prévention et de dissuasion, afin de décourager les éventuels candidats tentés de rejoindre les groupes terroristes [*Ibid.*]. C'est la conception dans laquelle semble s'inscrire l'approche relative à la participation des populations à la lutte contre le terrorisme en Afrique. N'étant pas composées ou organisées comme les forces de défense et de sécurité, les populations africaines intègrent cette lutte en utilisant des moyens qui leurs sont propres et sont assimilables à ceux de la petite guerre ou

guerre populaire [Ibid. :7]. L'inclusion met, de ce fait en évidence, toutes les composantes des populations organisées de différentes manières. Ce caractère inclusif a pour but la popularisation de la veille sécuritaire ou la prévention dans un contexte où leurs rôles (populations) à cet égard ont connu une diversification du fait des mutations des actions terroristes. Elles exercent dans certaines localités des activités de police de proximité ; elles font également du renseignement au bénéfice des forces de défense et de sécurité, et leur apportent toute forme de collaboration possible [Ibid.]. La popularisation du contreterrorisme prend ainsi une multitude de formes pouvant non seulement se résumer en initiatives citoyennes mais aussi en une incrustation sur le terrain des fonctions régaliennes des forces de défense et de sécurité. Pour plus d'efficacité le gouvernement a donc fait le choix d'impliquer les citoyens pour les actions nécessitant leur participation comme par exemple la collecte des informations, de surveillance et de contrôle dans les villages, quartiers et même les lieux de culte [Ibid. : 406]. Le cas malien met en évidence que les méthodes utilisées ne sont pas celles d'une guerre conventionnelle, mais ont plutôt comme but d'empêcher l'ennemi de lancer ses attaques au sein des communautés [Ibid. :3]. Des milices de chasseurs s'y sont organisées au sein du mouvement « *Dan na Amba Sagou, qui est composé de Dogon, Dafi, Samoko et Bwa [dont les] membres considèrent qu'il est de leur devoir d'assurer la sécurisation des populations et de leurs biens conformément à leur mission traditionnelle* ». Tandis qu'apparemment la méthode tchadienne repose à la fois sur l'incitation des chefs traditionnels à participer au combat contre le terrorisme et la participation des citoyens [Ibid. :401]. Les autorités tchadiennes « *ont demandé aux chefs traditionnels et à la population de s'investir pour assurer la sécurité. Pratiquant une politique duale à l'égard des autorités traditionnelles du lac, faite de pression et d'incitation* ». En Guinée, parmi les actions en cours, celles qui ont le plus d'impacts sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sont les initiatives des OSC (organisations de la société civile/ organisations non gouvernementales) ONG pour 72% des enquêtés, contre 45% pour les initiatives gouvernementales et 39% pour les initiatives locales [Ibid. : 6]. L'on peut déduire que les actions populaires, de lutte contre le terrorisme, sont acceptées par la majorité, du moins c'est que nous prouvent les statistiques précédentes.

1.2 Popularisation de la lutte contre le terrorisme et apparition de calculs politiques

La démocratisation de la lutte contre le terrorisme a fait de ce combat un phénomène public et populaire. Cette popularisation marquée par son enracinement sociétal n'est pas sans impact sur les communautés, suscitant quelques convoitises. C'est dans ce contexte que : « *la*

popularisation de cette guerre [ou guerre du peuple] devient dès lors facteur de cohésion, d'opportunités personnelles et d'intégration nationale. Ce faisant, on a fait de la population un acteur engagé dans le soutien à la guerre dans un rapport de participation-soutien » [9 : 290] au Cameroun. Le gouvernement stimule tant bien que mal ce dispositif de défense populaire aujourd'hui indispensable, qui jouit d'une légitimité historique, et présente pour lui l'avantage de susciter une véritable implication des populations [10 : 5]. Sur le plan politique intérieur, la lutte contre Boko Haram a ouvert une fenêtre d'opportunités permettant au régime de se re-légitimer et de neutraliser l'action des forces de l'opposition. La rhétorique sur l'union sacrée, la loi antiterroriste controversée et la récupération des victoires réalisées par les forces de sécurité sur le front, illustrent tous les bénéfices politiques tirés par le pouvoir [11 : 19] dans ce pays. En Ouganda les autorités du Teso et les autres dirigeants de la région n'avaient, quant à eux, aucune volonté de faire des Archers un nouveau groupe rebelle, malgré les critiques formulées à l'égard de Museveni dans la région. Les archers ont, au contraire, cherché à obtenir une influence politique pour eux-mêmes et pour leurs administrés, et ont, pour ce faire, entretenu de bonnes relations avec Museveni et veillé à maintenir leur influence au sein du régime [*Ibid.*]. Le terrain politique offre des exemples intéressants d'actions de captation de la rente par les autorités politiques qui tirent profit des succès des comités de défense, tout en recherchant des positionnements sur les scènes politiques nationales. La dynamique de popularisation de la lutte contre le terrorisme présente des variantes. De ce fait « *les associations sont le lieu d'expression des dynamiques familiales, culturelles, ethniques, sportives et autres et, en général, sont l'expression du dynamisme des populations du bas. Les confessions religieuses et les formations politiques d'opposition sont aussi en bonne place. La population dans sa diversité et dans sa large majorité s'est donc spontanément mobilisée pour soutenir l'effort de guerre » [Ibid. : 293]* contre les extrémistes au Cameroun. En Ouganda, Museveni a tiré parti du succès des Archers du Teso en nommant des responsables politiques locaux du Teso à des postes d'influence au sein du régime. Après la défaite de l'armée de résistance du seigneur (LRA) de Joseph Kony, ils ont continué à représenter les intérêts de leur communauté. Cette région auparavant hostile et qui aurait pu être le lieu de nouvelles rébellions avait donc intérêt à maintenir le *statu quo*. Les gouvernements et leurs partenaires, en appliquant ce type de vision à long terme, devraient planifier en amont la façon dont ils vont gérer les comités de vigilance une fois l'insurrection terminée [*Ibid.* : 28]. La clé réside tout autant dans l'appropriation du projet par les autorités locales que dans le caractère "inclusif" de ces politiques, pour des populations qui bien souvent se trouvent plus éloignées, et isolées, des centres de décision administratifs de leurs

pays [*Ibid.* : 11]. Les dispositifs d'interception de la rente prolifèrent indiscutablement dans les pays gangrénés par le terrorisme, à l'exemple de l'Ouganda et du Cameroun.

À l'échelle inter régionale, les politiques de lutte contre Boko Haram et particulièrement celle de l'Union Africaine ont une propension au « *renforcement de la participation à la vie publique et de l'engagement civique à travers l'engagement et la participation des citoyens à la mise en œuvre de la stratégie* » [12 : 38] contre Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. La participation populaire à la lutte contre le terrorisme est l'objet d'une certaine attractivité tant au niveau national qu'international. La lutte contre Boko Haram a montré que les autorités camerounaises, les populations et les associations souhaitent tirer un minimum de bénéfice de cette nouvelle forme d'engagement citoyen face au terrorisme. C'est une tendance également mise en évidence en Ouganda où le régime en place n'a pas hésité à faire des Archers non seulement un allié dans la lutte contre la LRA, mais également un allié politique pour le contrôle de certaines régions du pays. Le moins que l'on puisse affirmer est que, la lutte contre le terrorisme dans sa dimension populaire mute en moyen ou facteur de *rentalisation* et de rentabilité politiques que les acteurs politiques nationaux et internationaux n'hésitent plus à reconnaître.

1.3 Les défections comme conséquence de la dé-radicalisation : une crédibilisation des acteurs politiques ?

La politique menée à l'égard des anciens membres de Boko Haram sera déterminante pour stabiliser l'Extrême-Nord [du Cameroun]. Tandis qu'une politique avisée de réinsertion pourrait inciter ses combattants à quitter le mouvement, une approche inadéquate risquerait de renforcer leur détermination, ou au moins leur offrir peu de raisons de se rendre. L'affaiblissement du mouvement djihadiste et la perspective de la fin du conflit posent aussi la question du devenir des forces auxiliaires que constituent les comités de vigilance [13 : 18]. Contrairement à la stratégie régionale, qui s'applique à l'ensemble des associés de Boko Haram, le décret présidentiel du Cameroun cible uniquement les ex-combattants. À cet égard, il s'apparente à la technique de la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger, qui s'inscrit dans un processus transitionnel. Les politiques en vigueur au Cameroun et au Niger distinguent les personnes qui se rendent volontairement pour échapper à la faim ou à cause des victoires territoriales remportées par l'armée, des individus arrêtés sur le champ de bataille ou dénoncés. Toutefois, le dépôt des armes ne traduit pas nécessairement la reddition ou la repentance [14 : 10]. Au Cameroun en 2017 dans la région de l'Extrême Nord : « *grâce,*

en partie, à l'approche du gouverneur Midjiyawa Bakary et avec l'appui des autorités traditionnelles et des parents, environ 50 ex-associés ont été réintégrés. En raison de l'insuffisance des infrastructures de logement, ces ex-combattants, leurs épouses et enfants, ont été renvoyés dans leurs communautés respectives. Les retournés se sont engagés devant leur communauté villageoise, en jurant sur le Coran, à abandonner toute activité criminelle et à cesser toute interaction avec Boko Haram » [Ibid. : 4]. Le Niger explore aussi actuellement l'option de l'amnistie. Le 22 décembre 2016, Mohamed Bazoum [actuel Président de la République], ministre d'État en charge de l'intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires coutumières et religieuses a annoncé qu'une amnistie serait offerte à ceux qui déposent les armes [Ibid. : 6]. L'annonce du ministre a provoqué le retour de près de 200 associés non armés de Boko Haram, qui sont recueillis dans le centre de dé-radicalisation et de réintégration de Goudoumaria. Comme alternative à l'emprisonnement, l'État garantit aux ex-associés de Boko Haram un logement, la sécurité et l'accès aux programmes de formation et de réadaptation qui favorisent leur réintégration dans la société [Ibid. : 7], à condition d'abandonner les activités terroristes. Les pays affectés par le terrorisme notamment par le groupe Boko Haram, par le biais de leurs autorités, entreprennent des programmes pacifiques de dé-radicalisation pour fragiliser le groupe dans la région du bassin du Lac Tchad. Les exemples du Cameroun et du Niger ont été cités. Ce dernier se présente comme étant particulièrement offensif sur ce terrain au regard des défections observées, en proposant une sorte de package social incitatif aux ex associés de Boko Haram. Cependant, ces succès contre le groupe sont parfois vantés par les autorités à l'opinion nationale et internationale faisant des gouvernements en place des acteurs essentiels de la lutte contre le terrorisme par tous les moyens. Il est difficile ne pas faire le lien entre la lutte contre le terrorisme, la candidature et l'élection de l'actuel Président du Niger. En ce sens qu'il représentait probablement la garant de la sécurité et de la stabilité pour les nigériens. En conséquence, cette situation participe parfois à l'octroi de l'aide et de certaines largesses politiques et économiques, de la part des partenaires internationaux, aux régimes des affectés par Boko Haram. Autant d'éléments caractéristiques d'une transmutation des aspects populaires de la lutte populaire contre le terrorisme en rente politique.

1.4 La reconnaissance politique de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme

La riche diversité de la sous-région [Afrique centrale] exige une approche participative, inclusive et décentralisée en matière de gouvernance, qui puisse rapprocher les autorités des

citoyens en améliorant les relations horizontales au sein de la société et les relations verticales entre le gouvernement et les gouvernés. Une telle approche contribuera à renforcer le contrat social en établissant une relation fondée sur la confiance, la justice et la collaboration entre l'État et les citoyens [*Op. Cit.*]. Elle vise à montrer, dans une approche tout d'abord stratégique, que l'admission des comités de vigilance comme maillon important dans la nouvelle stratégie militaire émane non seulement d'une volonté de l'État, mais aussi de la disposition des populations à s'organiser pour assurer leur propre sécurité [*Ibid.* : 2]. Une approche globale et participative au niveau local est le meilleur garant pour que l'intervention globale soit perçue et acceptée comme étant manifestement d'intérêt public, entreprise au bénéfice de tous et conforme à l'état de droit. Même s'ils sont influencés par la mondialisation des idées, la radicalisation et le recrutement restent en fin de compte des processus à forte dimension locale. Les groupes de pairs au sein de la communauté (par exemple, les amis) ainsi que les personnalités religieuses jouent un rôle important dans la facilitation du recrutement dans la mouvance de l'extrémisme violent [*Ibid.* : 44-45]. Dès lors, la place accordée aux comités de vigilance dans la stratégie d'action des armées est le produit contingent de forces politico-militaires et de la dynamique sociale. Elle devient de ce fait pour l'État, à défaut d'autres solutions assurées d'elles-mêmes, un impératif stratégique en vue d'une hypothétique victoire finale sur ce fléau [*Ibid.*]. Les citoyens se sont [ainsi] autosaisis de la lutte contre le terrorisme en Afrique, en formant des comités de vigilance et des groupes d'autodéfense que les gouvernements ont finalement décidé d'encadrer et d'intégrer dans les dispositifs nationaux de lutte contre le terrorisme [*Ibid.* : 4]. Dans le contexte d'une coopération entre région *« l'architecture de paix locale, nationale et régionale devrait être consolidée et renforcée. Cette Stratégie appelle la CEDEAO et la CEEAC à accélérer leurs travaux pour élaborer un modèle commun d'alerte précoce et de réponse aux conflits. Ainsi, les plans d'action territoriaux constituant cette Stratégie pourront établir et opérationnaliser les mécanismes et processus nécessaires pour faire face aux conflits actuels et, à l'avenir, les éviter en temps opportun »* [*Ibid.* : 46]. D'une part, l'architecture de paix devrait comprendre une unité d'alerte rapide chargée de la collecte des données, de l'analyse et de la communication des stratégies d'intervention à tous les niveaux. D'autre part, l'architecture de la paix devrait comprendre une équipe de personnalités éminentes chargées de faciliter le dialogue, la médiation et la réconciliation aux niveaux local, régional et national. La mise en place et l'opérationnalisation du système d'alerte rapide et d'intervention sont indispensables au suivi et à l'analyse systématique des menaces à la paix et à la sécurité existantes et émergentes, ainsi qu'à l'élaboration de modalités concrètes pour y faire face [*Idem*]. La

Stratégie estime que l'intégration des questions de genre et des jeunes doit s'accompagner d'une action spécifique et urgente visant à renforcer la protection des femmes et des filles. Elle doit aussi permettre aux femmes et aux jeunes de participer pleinement aux processus de planification et de prise de décisions, à toutes les actions de résolution des conflits, de relèvement rapide [Ibid. p68]. Les instruments inter régionaux reconnaissent le caractère inclusif de la lutte contre le terrorisme avec des populations, à contrario de la posture ultra sécuritaire de l'Union Africaine (UA).

2. L'interception de l'impact international de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique

La lutte contre le terrorisme s'avère rentable tant pour les institutions que pour les acteurs non-gouvernementaux comme les populations organisées autour des structures populaires. La conjoncture politique, économique et sécuritaire est représentative d'une « *occasion de revitaliser toute la machine [de l'aide] qui bénéficie aussi bien au personnel de l'humanitaire qu'aux populations locales : financement des projets, acquisition des mandats, occasion de publicité pour certains organismes, création d'emplois locaux, construction des carrières professionnelles, etc. C'est toute l'industrie de l'humanitaire et du relèvement qui est relancée derrière la crise sécuritaire* » [Ibid. : 19] incluant une cohorte d'acteurs internationaux, source de raffermissement de la rentalisation de la participation populaire (1) à la lutte contre le terrorisme. Les effets de ce processus sont perceptibles dans les mutations doctrinales, en ce sens que la participation populaire à la lutte contre le terrorisme intègre les politiques régionales (2) dédiées au terrorisme, suscitant un intérêt spécifique pour les partenaires internationaux (3).

2.1 L'internationalisation de la popularisation de la rente du contre-terrorisme en Afrique ?

La lutte contre le terrorisme et les changements climatiques sont des thématiques pour lesquelles la communauté internationale et ses bailleurs de fonds sont particulièrement attentifs. Comme conséquence : « *les relations internationales sont marquées par l'apparition d'un terrorisme qui s'est mondialisé et qui place de nouveaux acteurs, non-étatiques, au cœur de la politique internationale ce qui impose aux États de repenser leurs cadres stratégiques en fonction de la menace qu'ils peuvent constituer pour leur sécurité* » [Ibid.]. La complexité du terrorisme appelle à l'adhésion aux instruments internationaux définissant l'action des acteurs étatiques et intra étatiques, notamment les populations. L'Organisation des Nations

Unies (ONU) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) se sont dotées de stratégies antiterroristes établissant l'implication des citoyens. Ces instruments rappellent le rôle de l'État comme dépositaire du pouvoir régalien d'assurer la sécurité et de la conduite de la lutte contre le terrorisme [Ibid.]. Avec la reconnaissance du rôle des populations dans la lutte contre le terrorisme, ces différentes stratégies sont « *inclusives et donnent un rôle proportionnel à la menace aux populations. Celles-ci sont reconnues comme acteurs stratégiques de la lutte contre le terrorisme* » [Ibid.]. La réplique actuelle contre le terrorisme suppose « *la mise en place d'une nouvelle approche de la sécurité (dite "en profondeur") dans laquelle la place des autorités locales est reconnue comme échelon de décision et d'action pour la sécurité du quotidien. Plus généralement, il s'agira, pour endiguer les flux criminels, de repenser la notion de frontières sur le continent africain* » [Ibid.]. L'adaptabilité de la popularisation du contre-terrorisme, sa reconnaissance internationale et sa réception de la rente prennent « *la forme d'actes diplomatiques exprimant un fort consensus à leur propos dans la région. C'est le cas, notamment, des instruments signés par les chefs d'État du Cameroun et du Nigeria, principales victimes de la menace djihadiste. Avec l'entrée en scène des opérations kamikazes, la situation sécuritaire qu'on pensait maîtrisée plonge les armées et les citoyens dans une inquiétude croissante. Vu la difficulté qu'éprouvent les armées à faire face à cette nouvelle stratégie de guerre djihadiste, les deux chefs d'État préconisent en décembre 2016 la mise sur pied de comités de vigilance pour assurer la sécurité le long des frontières des deux pays* » [Ibid. : 4]. Les perspectives d'internationalisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme prennent donc d'autres dimensions. Les plus hautes instances en charge de la sécurité internationale se sont prononcées sur cette question. En effet : « *le 3 mars 2017, les émissaires des quinze pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU effectuent une tournée dans les pays affectés par Boko Haram, notamment dans l'Extrême-Nord du Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigeria, pour faire le point de la situation sur le terrain. L'objectif est précisément d'aborder des questions relatives à la place dans cette crise des comités de vigilance. Ces miliciens mobilisés dans plusieurs régions affectées par Boko Haram acquièrent de ce fait une reconnaissance internationale et le statut symbolique d'acteurs légitimes dans le déroulement de la guerre* » [Ibid. : 5]. En revanche sur les apports multisectoriels des partenaires l'attention doit être portée sur d'autres thématiques pour éviter une extraversion de l'internationalisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme.

Sur le volet de l'aide économique et humanitaire, « *un accent doit être mis sur le rôle joué par les organisations internationales, non gouvernementales et communautaires. Ici aussi, il est difficile de distinguer le principe de la réalité, d'identifier les bonnes pratiques et l'innovation et d'éviter la régionalisation et la localisation des réponses face aux logiques internationales, nationales et communautaires. La multitude d'activités et de fonds déterminés par les donateurs ne laisse qu'une faible marge de manœuvre aux agents d'exécution et aux populations confrontées à l'inefficacité des réponses nationales* » [Ibid. : 10]. Ces différents espaces ouvrent la voie à une gouvernance à plusieurs niveaux. Elle permet de prendre en charge les ex-associés de Boko Haram en impliquant les acteurs bilatéraux et multilatéraux, les ONG internationales, les institutions publiques indépendantes telles que la Haute autorité à la consolidation de la paix au Niger, et les organisations de la société civile entre autres, qui sont invitées à discuter avec les acteurs politiques, administratifs et universitaires sur les facteurs de la radicalisation et de l'extrémisme violent, et à trouver des réponses conjointes basées sur le contexte régional et les bonnes pratiques internationales [Ibid. : 11]. La participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique devient de fait un système de rente multiforme consécutive à la reconnaissance diplomatique des mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme. Une reconnaissance internationale portant ces acteurs de la sécurité en profondeur au niveau de l'ONU, à l'opposé les différentes formes d'assistance et d'aides apportées à ces mécanismes confortent davantage leur caractère de système de rentes profitant à une multitude d'intervenants.

2.2 L'inscription de la participation populaire à la stratégie inter-régionale de lutte contre le terrorisme

En partant des inquiétudes suscitées par la menace terroriste en Afrique (et dans le monde), la riposte contre ce phénomène s'organise à plusieurs niveaux, du global au local. La dimension globale représentée par l'ONU donne la vision susceptible d'encadrer la lutte contre le terrorisme à tous les niveaux de gouvernance (globale, continentale, régionale, nationale) et au niveau des populations [Ibid. : 379]. En Afrique, « *cette guerre est devenue éminemment [inter] régionale par les métastases qui touchent de plus en plus d'espaces et obligent davantage d'États fragilisés par des organisations terroristes à la recherche d'une nouvelle "zone grise" refuge à s'engager vers plus de coopération régionale, bien au-delà de la réussite des organisations régionales économiques* » [Ibid. : 6]. La lutte contre le terrorisme fait donc l'objet d'une intégration régionale concourant au projet d'intégration africaine par la sécurité. Au-delà de l'intégration régionale, on assiste aussi à l'intégration inter régionale de

la lutte contre le terrorisme avec récemment l'annonce de l'échange d'informations entre la Communauté économique des états de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors du sommet de Lomé qui a lieu en 2018 [15 : 18]. La coopération opérationnelle interrégionale dans ce domaine entre la CEEAC et la CEDEAO est rendue possible dans le cadre de la Commission du bassin du lac Tchad. Par la suite : « *la lutte contre Boko Haram a donné une nouvelle vie à certaines organisations en perte d'influence. C'est le cas de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) qui a vu son importance s'accroître et son mandat s'élargir à la faveur du conflit. Son secrétariat exécutif assure désormais le pilotage politique de la Force Multinationale Mixte (FMM)* » [Idem]. En conséquence, « *l'Union Africaine (UA) a contribué au renforcement de cette coopération sécuritaire à l'œuvre dans le bassin du lac Tchad. Elle a doté la FMM d'un cadre légal en obtenant une autorisation formelle de son Conseil de Paix et de Sécurité. Depuis la signature d'un protocole d'accord le 20 octobre 2015 sur le rôle de la Commission de l'UA et du Secrétariat de la CBLT dans la mise en œuvre du Concept d'opération, l'UA assure le pilotage stratégique de la FMM* » [Ibid. : 18]. Aux dimensions classiques, la coopération interrégionale CEDEAO-CEEAC s'est vue adjoindre en sus un aspect opérationnel à travers la force contre Boko Haram.

À mesure que les forces militaires libèrent les zones tombées sous le contrôle de Boko Haram, une transition rapide et ordonnée vers la sécurité civile doit être mise en place afin que les déplacés et les réfugiés rentrent chez eux et que les acteurs humanitaires et les acteurs du développement s'acquittent de leur travail en toute sécurité. Ce processus de planification nécessite une coopération civilo-militaire renforcée au niveau sous régional, national et local [Ibid. : 28]. Dans la prise en compte de la dynamique locale, il est convenable de rappeler avec Pr Ntuda Ebode que : « *les groupes d'autodéfense déployés dans le bassin du lac Tchad ont comblé une lacune importante en matière de sécurité communautaire et continuent de coopérer avec les autorités militaires et locales. Ceux d'entre eux qui continueront à fournir des services de sécurité à leurs communautés auront besoin d'une formation plus formelle notamment en ce qui concerne les processus d'obligation redditionnelle afin d'éviter les violations des droits de l'homme. Les autres membres dont les services ne sont plus nécessaires doivent recevoir un soutien pour s'intégrer aux structures de sécurité officielles ou pour réintégrer la vie civile au sein de leur communauté et créer de nouveaux modes de subsistance* » [Ibid. : 29]. La stratégie inter-régionale a également pour objectif de renforcer les capacités communautaires en matière de sécurité et de sûreté par une application plus

vigoureuse de la loi, qui étend et garantit le respect de l'état de droit dans toutes les régions, à mesure que les forces militaires libèrent les territoires tombés sous le contrôle de Boko Haram [Ibid.]. La sécurisation communautaire et son amélioration sont absolument liées à la participation populaire à la lutte contre le terrorisme, notamment les comités de vigilance et assimilés, dans ces conditions de coopération interrégionale particulière, de toutes les dimensions sécuritaires y compris le niveau communautaire.

2.3 L'intérêt des partenaires financiers internationaux pour la participation populaire à la lutte contre le terrorisme

Préoccupées par la situation difficile que vivent les populations du Sahel (en particulier les plus pauvres) et par les défis de la sécurité régionale et mondiale, les Nations Unies ont adopté en juin 2013 une stratégie intégrée pour le Sahel. Le principal objectif de cette stratégie est de définir un ensemble d'axes communs à l'ensemble du système onusien et de proposer une cohérence régionale des engagements pour le Sahel, en favorisant la mise en œuvre d'une approche multisectorielle dans la région [16 : 32]. Le système de rente généré par la lutte contre le terrorisme se renforce ainsi au Sahel en générant des fonds importants. Il s'agit spécifiquement de : « *deux contributions, de 50 millions d'euros chacune, de l'UE en soutien à la Force du G5S, ont été mobilisées dans le cadre de la Facilité de paix pour l'Afrique. Pour autant, l'APF (Facilité Africaine de la Paix) peut également servir de réceptacle à des contributions volontaires provenant d'États membres de l'UE, d'États tiers ou d'organisations internationales. Ce rôle sera reconnu par le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa résolution 2391 de décembre 2017* » [17 : 36]. L'enjeu du financement international jaillit comme source d'alimentation de la rente à partir des fonds européens et ceux du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'hypothèse d'une rente pouvant servir non seulement aux acteurs du contreterrorisme populaire mais aussi aux organes de l'État, peut-être même aux humanitaires. D'ailleurs pour certains : « *il s'agit du cadre d'action tant attendu par l'État et les partenaires nationaux et internationaux pour mettre en œuvre une synergie d'actions présentes et futures et pour fournir un appui humanitaire aux victimes ou aux communautés* » [Ibid.]. Bien que les intentions des différents acteurs indiqués ci-dessus ne soient pas explicites, on ne saurait éviter l'hypothèse d'une attente de la réception de cette nouvelle rente. C'est dans cette situation que les comités de vigilance deviennent des récepteurs de la rente internationale sous toutes ses formes. En substance la question de la participation populaire au contreterrorisme est définitivement inscrite sur l'agenda de la communauté internationale et spécifiquement celui des bailleurs de fonds. Pour ce faire : « *les partenaires et les bailleurs internationaux*

auraient intérêt à travailler avec les autorités gouvernementales, pour les aider à gérer les relations avec les comités de vigilance, les mettre en garde concernant les éventuelles difficultés liées à la négligence, à la répression et à soutien inconditionnel. De même, ils devraient éviter d'apporter un soutien direct aux comités de vigilance, pour éviter d'affaiblir le pouvoir de négociation des autorités nationales » [Ibid. : 25]. La sphère des partenaires étrangers et la sphère sportive et culturelle, inspirées par cet élan administratif et politique, vont emboîter le pas et organiser des collectes de dons et des marches. Entre autres partenaires étrangers, la Chine, la Russie, la France, les États-Unis et l'Allemagne ont apporté un soutien multiforme et remarquable au Cameroun. Les associations sportives et culturelles ainsi que la diaspora camerounaise à l'étranger ont joué un rôle déterminant [Ibid. : 296]. Ces organisations ont mobilisé des ressources matérielles et financières considérables pour appuyer non seulement les initiatives institutionnelles mais aussi la participation populaire à ce combat. Les agences de développement, GIZ (Agence allemande de coopération internationale), USAID (Agence américaine pour le développement international) et le PNUD accompagnent les projets portés par les organisations de la société civile locale et internationale pour renforcer la résilience communautaire, prévenir l'extrémisme violent et relancer le développement durable dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Plus de 42 organisations pilotant environ 156 projets participent avec les structures gouvernementales à relever ces défis humanitaires et socio-économiques dans l'Extrême-Nord mais aussi à l'Est du pays [Ibid. :19]. Les contributions des partenaires internationaux deviennent un lien évident entre l'aide apportée aux pays affectés par le terrorisme et les communautés, par ricochet les comités de vigilance et d'autodéfense. La *rentalisation* n'épargne donc aucun acteur impliqué dans ce combat organisé au niveau international, aux ramifications à l'échelle de la *micro-gouvernance*. Il s'agit de celle issue du génie des populations pour pallier aux carences des institutions publiques. Dans ces circonstances, les structures de micro-gouvernance sont directement impactées par la rente consécutive à la lutte internationale contre le terrorisme à laquelle leur participation et leur efficacité ont été reconnues à l'échelle mondiale, notamment par les Nations unies.

3. Les implications socioéconomiques de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique

Le raisonnement sur la quête de la captation de la rente consécutive à la participation populaire à la lutte contre le terrorisme, prouve que les acteurs de cette lutte au niveau de la micro-gouvernance sont également récepteurs pour ne pas dire cueilleurs de la rente. La

rentalisation préjuge pour ces acteurs des formes de reconnaissance de la société (1), comme la participation au développement, des activités génératrices de ressources (2), ainsi que des perspectives d'insertion sociale (3). Sans omettre la complémentarité sécuritaire (4) de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme.

3.1 La reconnaissance sociétale des acteurs de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme

Le citoyen ordinaire se trouve donc impliqué dans l'appropriation et la protection de son espace, face aux attaques meurtrières. Et lors des opérations menées par l'armée camerounaise de l'autre côté de la frontière avec le Nigeria, ces comités de vigilance fournissent guides et traducteurs [*Ibid.* : 6]. Ils participent pleinement à la défense et à la sécurité du territoire dans ces deux pays, ils sont dignes de reconnaissance de la société dans sa globalité même si certains n'en sont guère convaincus. De leur opinion, « *certaines comités de vigilance se font également une haute opinion de l'aide qu'ils apportent aux autorités et s'attendent à des contreparties importantes, comme être intégré dans les forces armées ou de la police, percevoir une retraite, bénéficier d'une offre d'emploi ou une formation. Si ces attentes venaient à être déçues, ils pourraient à l'avenir poser des problèmes de sécurité, ce qui rend risqué le recours à de tels comités* » [18 : 22]. Ils reçoivent des émoluments variables en fonction des lieux, grâce à une collecte auprès des habitants et commerçants les jours de marché ou par les autorités locales. La prise de conscience de leur rôle dans le système de maillage de l'information a parfois suscité des revendications. Certains ont ainsi entamé une « grève », comme en 2016 à Bol, pour être payés davantage [*Ibid.*]. À leur actif, on compte des dizaines de membres de Boko Haram, arrêtés et livrés aux forces de défense et de sécurité. Et s'il est vrai qu'on peut facilement s'exagérer l'efficacité combattante de gens ordinaires armés de pétoires, d'arcs, de machettes, de fusils de chasse et de flèches empoisonnées et de leur courage, et que la seule alternative pour eux est de résister ou de quitter une région "où il n'y a jamais eu de travail ni d'aide de l'État", il reste que seul l'amour pour les siens et pour la patrie peut bien justifier un tel engouement pour ces comités de vigilance [*Ibid.* : 7]. Sur le terrain, les membres des comités de vigilance ont contribué, au-delà de l'identification des djihadistes et de l'alerte, à déjouer plusieurs attentats kamikazes ou à réduire leur létalité parfois au péril de leur vie. Leur ancrage communautaire et leur parfaite maîtrise de la géographie, de l'histoire, des langues et des cultures locales, font d'eux des partenaires privilégiés de la contre-insurrection pilotée par les services de sécurité camerounais [*Ibid.* : 19]. Au chapitre des récompenses offertes aux comités, « *il faut ajouter 600 tonnes de*

*denrées alimentaires et de vivres offertes par les paysans, commerçants et entreprises publiques et parapubliques et signalées par le même comité. De toute évidence donc, l'élan de solidarité des populations camerounaises vis-à-vis de leur armée et ainsi matérialisé par ces dons rend bien compte d'un saisissement populaire de la problématique de la guerre contre Boko Haram » [Ibid. : 291]. Les soutiens divers apportés par l'ensemble des parties prenantes ont nettement contribué à faire reculer l'emprise des djihadistes sur le front camerounais et soulager les souffrances des nombreuses victimes [Ibid. : 18]. La société prend la mesure du rôle des mécanismes populaires anti-terroristes et, en reconnaissance du travail abattu, ils sont honorés de plusieurs manières. Ces comités sont devenus des dispositifs ancrés dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme et, reçoivent en sus une forte approbation de la société. Elle s'organise afin de les appuyer, les encourager et les motiver dans leur activité de sécurité populaire. Les différentes dimensions de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme symbolisent donc un phénomène sociopolitique multidimensionnel consentant que la *rentalisation* de la lutte contre le terrorisme impacte finalement tous les niveaux et tous les acteurs. C'est tout l'intérêt de cette contribution, de confirmer son extensibilité à d'autres agents. En d'autres termes, il est aléatoire de croire que le problème de la rente dans la lutte contre le terrorisme se limite aux agents politiques et institutionnels.*

3.2 La proximité des initiatives populaires de lutte contre le terrorisme aux actions de développement

Les nouvelles manières de « faire la paix » prônent l'implication des acteurs locaux ; elles préconisent le travail « à la base », « à l'échelon communautaire » comme assurent ses promoteurs. Selon les tenants du *peacebuilding*, cette stratégie d'intervention permettrait d'impliquer non seulement les élites, mais aussi les populations au travers d'activités pour la promotion du dialogue et la réconciliation. Elle permettrait de faciliter la stabilité sociale dans les zones post-conflit, et d'éviter un nouvel embrasement de la violence [Op. Cit.]. Á cet effet l'inclusion s'avère encore plus importante, car ses dimensions socioéconomiques favorisent une meilleure répartition des dividendes de la rente générée par la lutte contre le terrorisme. En ce sens que les microprojets et les différentes actions de développement communautaires viennent davantage rentabiliser le contreterrorisme populaire. C'est fort de cela que : « *l'approche inclusive doit chercher activement à impliquer toutes les branches de la société civile, les communautés locales, les chefs traditionnels, les ONG et les organisations communautaires, ainsi que les médias, les institutions universitaires et le secteur privé* »

[Ibid. : 45]. En toute rationalité : « *tout ne s'arrête pas avec l'engagement des villageois ou avec l'inscription des comités de vigilance dans la stratégie des armées en conflit. L'une des plus grandes difficultés qu'ils rencontrent réside dans les garanties que peut leur offrir la puissance publique quant à leur prise en charge* » [Ibid. : 8]. Dans un premier temps, en dehors de la générosité des éléments du (bataillon d'intervention rapide) BIR, ils n'ont pu obtenir de l'État, par le biais des services de la préfecture de région, qu'une enveloppe de 300.000 francs CFA (457 euros) à se partager entre eux. Dans un second temps, 9.500.000 FCFA (14.483 euros) ont été alloués au comité de vigilance de Fotokol, et 4.500.000 (6.860 euros) à celui de Dabanga [Ibid. : 10]. Une réflexion est actuellement en cours, au Tchad, sur les moyens d'articuler cette réponse d'urgence et des projets de développement autour du lac pour favoriser la résilience des populations sur le long terme (en incluant les acteurs et les mécanismes de participation populaire à la lutte contre le terrorisme). De nombreux bailleurs comme la Banque mondiale, l'Union européenne à travers son Fonds fiduciaire, son instrument de stabilité et le service de la Commission européenne à l'aide humanitaire (ECHO), ou encore l'Agence française de développement et la Banque africaine de développement, ont déjà défini ou fait part de leur intention d'investir dans de tels projets [Ibid. : 27]. Ces investissements produits par l'aide au développement sont des vecteurs d'inclusion. Ils reconnaissent de fait, non seulement le rôle des acteurs de la lutte contre le terrorisme au niveau de la micro-gouvernance, mais aussi l'utilité d'améliorer leurs conditions sociales. Bien que l'idée : « *d'affecter des sommes importantes au développement du lac Tchad, bien que nécessaire, n'est pas sans risque et impose d'évaluer en amont l'impact de chaque dollar dépensé pour éviter de renforcer certains facteurs de crise (do no harm policy). Dans cette région très particulière, marquée par une croissance démographique importante et les fluctuations incessantes du lac, seule la mobilité des acteurs a en effet permis de maintenir un équilibre entre les communautés* » [Ibid.]. Même si les actions humanitaires et les initiatives relatives à l'aide et aux projets de développement ont abouti à des résultats concluants et que des activités de subsistance ou à faible revenu ont été relancées au sein des groupes et communautés vulnérables, il convient de s'interroger sur les résultats obtenus [Ibid. : 11] pour les acteurs et les mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme.

La panoplie explicative précédente établit l'importance des acteurs et mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme. Au regard de ce qui précède l'UA, dans sa stratégie pour le bassin du lac Tchad, a décidé d'affiner sa conception des groupes d'autodéfense. Pour l'organisation, ils « *sont gérés par des initiatives appropriées pour l'intégration des individus*

dans les agences de sécurité régulières, ou leur réorientation et réintégration pacifiques vers des opportunités alternatives d'emploi » [Ibid. : 64]. Cependant, plusieurs comités de vigilance ne souhaitent pas que les chefs traditionnels ou les autorités administratives locales gèrent seuls le soutien matériel ou financier du gouvernement ou des partenaires internationaux. Des ONG locales devraient donc être associées au déboursement de ces fonds [Ibid.]. D'autres soutiens apportés à la lutte populaire contre le terrorisme ne sont pas épargnés par l'épineux problème de gestion des ressources étant donné que ces acteurs doutent apparemment de la bonne foi et de la bonne volonté des autorités dans la redistribution de la rente. En définitive, la participation populaire à la lutte contre le terrorisme n'est pas exemptée, de multiples moyens de *rentalisation* d'un problème sécuritaire, qu'il s'agisse de l'aide financière et matérielle apportées par les partenaires bilatéraux et multilatéraux ou encore les investissements dans les projets communautaires. Ce processus inclut également les acteurs régionaux et interrégionaux qui exhortent les gouvernements et les partenaires à mettre en place des initiatives inclusives qui prennent en compte ces acteurs tout comme les actions de création d'emplois pour les membres de ces différentes initiatives. D'ailleurs au Cameroun, « *la présidence de la République envisage un budget d'un milliard de FCFA (2 millions de dollars) » [Ibid. : 20]* pour l'exercice budgétaire 2019.

3.3 Les perspectives d'insertion sociale des acteurs de la lutte populaire contre le terrorisme

Les revendications des acteurs du contreterrorisme sont connues. Elles visent « *des avantages différés, en termes de carrière. Nombre des membres des comités de vigilance espèrent, au vu des mérites qu'ils accumulent sur le terrain, pouvoir entrer dans l'armée » [Ibid. : 9].* Puisqu'en termes concrets, ces villageois (jeunes, femmes et autres) abandonnent leurs troupeaux, leurs champs et leurs petits commerces de subsistance pour se consacrer à la défense de leur village et de la région, quelles dispositions peuvent prendre les pouvoirs publics pour compenser le temps passé au service de la patrie [Ibid. : 8]. Le Nigéria n'a pas hésité à insérer certains membres des comités de défense dans les forces de défense et de sécurité. Aussi : « *ceux qui ont été sélectionnés pour la formation militaire ont fait l'objet d'un processus de vérification, incluant une analyse de leur parcours antérieur et des examens médicaux. Habituellement, seuls les commandants de secteur portaient des armes modernes, l'armée a fourni aux membres des fusils d'assaut pour les opérations spécifiques » [Ibid. : 19].* Les membres des comités maintenus [ou recrutés ailleurs sur le plan local ou

régional] devraient avoir accès à des programmes de formation sur des compétences pratiques (en matière de renseignement, de premiers secours, et de déminage). En fonction des localités, le gouvernement pourrait encourager une collaboration entre comités camerounais et nigériens comme cela s'est fait avec succès par le passé à Tourou, dans l'Extrême-Nord du Cameroun [*Ibid.* : 21]. La résilience sécuritaire des communautés est progressivement prise en compte à travers les membres des groupes d'autodéfense. Le fait de les placer à l'avant-garde des efforts de réintégration peut renforcer l'efficacité des solutions étatiques. Il faut pour cela renforcer la coopération entre les États, les partenaires et les communautés, afin de combiner les principes universels de responsabilité et d'acceptabilité, les ressources matérielles et financières et les approches proactives pour répondre aux besoins de toutes les parties impliquées [*Ibid.* : 12]. Les autres comités devront être graduellement démobilisés et leurs membres réinsérés. Le gouvernement devrait organiser leur dissolution progressive et/ou encadrer leur autodissolution, en veillant à ce que les anciens membres possédant une arme à feu soient recensés. Il devrait élaborer des projets visant à réinsérer économiquement les membres des comités démobilisés ou autodéfense dissouts, soit en les aidant à trouver du travail dans des secteurs porteurs au niveau local, soit en finançant leurs microprojets dans des secteurs tels que le commerce et l'agriculture [*Ibid.*]. En participant à la lutte contre Boko Haram, les civils et les forces de sécurité se sont réconciliés, en appuyant l'Etat à retrouver une certaine légitimité à l'échelle locale tout en soutenant les communautés locales. S'il donnait aux membres de cette force une raison d'être et une responsabilité dans la police communautaire, en lien étroit avec les institutions étatiques, le gouvernement éviterait qu'ils ne deviennent un cauchemar sécuritaire sur le long terme et pourrait s'appuyer sur les résultats positifs de la coopération entre l'Etat et les civils en matière de sécurité lors de l'insurrection de Boko Haram [*Ibid.* : 31]. Au Nigéria, les comités d'autodéfense négocient l'intégration de leurs membres au sein du Service de sécurité et de défense civile, de l'administration pénitentiaire, ainsi que des services des douanes et de l'immigration. Nous voulons aussi que le groupe d'autodéfense devienne une institution à part entière. Certains collègues veulent faire des études et d'autres veulent devenir charpentiers ou mécaniciens : eux aussi ont besoin d'un soutien. Ces préoccupations devraient être portées à l'attention du gouvernement parce que nous ne savons pas ce qu'il adviendra de nos membres [*Ibid.* : 20]. Pour les acteurs de la lutte populaire contre le terrorisme, toutes les opportunités sont bonnes. C'est dans cette logique qu'ils discutent, chaque fois que possible, des perspectives et de leurs possibilités d'insertion socioprofessionnelle avec les autorités.

3.4 La popularisation du contreterrorisme quel supplétif sécuritaire ?

Cette stratégie sécuritaire [de popularisation de la lutte contre le terrorisme] est indispensable au déracinement du groupe terroriste Boko Haram mais les résultats obtenus récemment dans ce combat prouvent que la participation des citoyens est un facteur essentiel de la lutte contre le terrorisme [*Ibid.*]. Elle rend les opérations militaires moins brutales et plus efficaces et ont dans une certaine mesure recréé du lien entre ces États et bon nombre de leurs communautés locales. L'implication spontanée des citoyens, à travers des groupes ou comités d'autodéfense, a complètement changé la configuration de cette guerre asymétrique, où au départ le terrorisme ne visait que les représentants de l'État et les notabilités quelles qu'elles soient, en une guerre entre terroristes, États, institutions et citoyens, ces derniers compliquant davantage la tâche des premiers. Sans participation populaire, cette guerre serait probablement plus facile pour les groupes adverses ; elle serait extrêmement complexe pour les forces de défense et de sécurité [*Ibid.* :1]. Au Niger, face aux raids lancés dans le sud-est du pays par Boko Haram à partir de ses positions au Nigéria [*Ibid.* : 10], les autorités confèrent aux comités de vigilance un rôle de renseignement militaire sur les mouvements de combattants et l'identification d'éléments suspects afin de prévenir les attaques-surprises, rôle auquel sont associés notables et chefs de village [*Ibid.* : 8]. Les membres des comités de vigilance ont contribué, au-delà de l'identification des djihadistes et de l'alerte, à déjouer plusieurs attentats kamikazes ou à réduire leur létalité parfois au péril de la vie. Leur ancrage communautaire et leur parfaite connaissance de la géographie, de l'histoire, des langues et des cultures locales, font d'eux des partenaires privilégiés de la contre-insurrection pilotée par les services de sécurité camerounais. Leurs exploits valent d'être régulièrement félicités par les pouvoirs publics et de bénéficier d'une attention médiatique inouïe ainsi que des marques de bienveillance. Les soutiens divers apportés par l'ensemble des parties prenantes ont nettement contribué à faire reculer l'emprise des djihadistes sur le front camerounais et soulager les souffrances des nombreuses victimes [*Ibid.* :409]. In fine la participation populaire à la lutte contre le terrorisme s'avère une solution additive pour les forces de défense et de sécurité, en sous-traitant certains aspects de la lutte contre le terrorisme comme le renseignement. Par ricochet, cette collaboration entre les entités régaliennes et les populations, qui s'ordonnent dans un espace réservé, s'avère finalement efficace et complémentaire car, ce que les hommes en uniforme ne peuvent accomplir, les populations le réalisent sous le couvert de l'anonymat et en toute discrétion pour le compte des forces de défense et de sécurité. Ces différentes reconfigurations appellent à réinventer et à repenser la défense tout comme la sécurité, en menant une réflexion sur la sécurité et de la défense de proximité. Celles-ci nécessitent de

nouveaux acteurs qui opéreraient aux côtés des forces de de défense et de sécurité classiques, sans pour autant provoquer une gêne du côté des hommes en uniforme. Alors on peut s'interroger l'idée d'instituer un corps des auxiliaires de défense et de sécurité agissant pour des missions et dans des contextes particuliers.

Conclusion

L'agitation légitime et la mobilisation autour de la lutte contre le terrorisme ont des conséquences insoupçonnées sur la vie politique, institutionnelle, économique et sociale des pays affectés par cette menace. Sans pour autant s'en limiter, la problématique de la *rentalisation* de la lutte contre le terrorisme, à savoir l'objectif de tirer toute sorte de profit et avantages de quelque nature que ce soit des éléments de la lutte contre le terrorisme, s'africanise pour ne pas dire, se continentalise. Sur le plan politique, les acteurs politiques de toutes catégories, au plus haut niveau de la vie politique, essaient à chaque opportunité d'instrumentaliser la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique. Ceci à des fins électoralistes, de contrôle politique ou encore d'une présumée cohésion sociale bénéficiant naturellement aux acteurs politiques. En revanche, une généralisation de la captation de la rente du contre-terrorisme est réelle, elle ne se limite plus uniquement aux acteurs politiques et aux détenteurs de positions publiques. S'étant incrustées activement et singulièrement sur le terrain de la lutte contre le terrorisme, au prix fort de leur vie, les populations sont elles aussi finalement réceptrices, ou du moins captatrices des rentes produites par le contreterrorisme version populaire. Elles n'entendent donc pas s'auto-exclure, ou même se faire exclure par un quelconque acteur fut-il politique ou institutionnel. Cette posture forte propulse cette catégorie sous le feu des projecteurs, une forme de rente effective à leur participation au contre-terrorisme notamment au niveau national et sur le terrain politique. Les mécanismes de la lutte populaire contre le terrorisme, profitent dans certains pays africains, de cette situation de membres des comités de défense ou de vigilance. En outre, l'internationalisation de la lutte contre le terrorisme propose un éventail de possibilités encore plus substantiels, débouchés naturels de captation des rentes pour et par ces *rentalisateurs*. Le flux d'acteurs internationaux intervenant sur le terrain de la lutte contre le terrorisme alimente ainsi la quête de la captation de la rente et, de multiples perspectives pour la participation populaire à la lutte contre le terrorisme. L'intensification et l'augmentation, *des services* de la lutte contre le terrorisme profitent également aux structures populaires, si bien que cette *rentalisation* duale authentifie son internationalisation. La reconnaissance internationale des mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme manifeste des occasions

pour les partenaires financiers internationaux. D'autres perspectives d'amplification de la captation de la rente par les participants à la lutte populaire contre le terrorisme. La machinerie autour de la *rentalisation* de la lutte populaire contre le terrorisme alimente ainsi davantage ce phénomène créant les conditions d'une socialisation des acteurs de la lutte populaire contre le terrorisme. Ils sont ainsi impliqués dans de nombreuses fonctions sociales, politiques, économiques et de développement, avec comme corollaire des perspectives d'en faire des membres des forces de défense et de sécurité, à défaut de l'institutionnalisation des forces de sécurité alternatives pour une lutte de proximité contre le terrorisme.

Recommandations

À la suite de la conclusion de cet article, il est loisible de faire quelques recommandations à l'endroit des États africains (membres de l'UA) ; des Communautés économiques régionales (CER) ; et de l'Union Africaine (UA). Au regard du caractère sournois du terrorisme et de son impact sur les populations. Nous recommandons aux États membres :

- Les États membres de l'UA sont invités à adopter des politiques de lutte contre le terrorisme inclusif, en considérant la proximité entre la menace et les populations.
- Instaurer les mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme (comité d'autodéfense, chefs religieux et traditionnels, la société civile etc.) dans les États confrontés à la montée de l'extrémisme ou comme moyens de prévention.
- Encadrer, administrativement et par les forces de défense et de sécurité, les mécanismes populaires de lutte contre le terrorisme.
- Instituer la nationalisation de l'éducation à la paix comme politique résiliente de lutte contre l'extrémisme et d'instauration de la paix.

La régionalisation des menaces sécuritaires et des politiques de l'UA demande des réponses à ce niveau d'intégration. Il est donc recommandé pour les régions et les CER de :

- Adopter des stratégies antiterroristes régionales inclusives.
- Imaginer des stratégies ou des approches interrégionales inclusives de lutte contre le terrorisme.
- Intégrer la participation populaire à la lutte contre le terrorisme aux politiques et stratégies y relatives.
- Organiser à l'échelle des régions des programmes d'éducation à la paix comme moyen résilient de lutte contre l'extrémisme.

La continentalisation des menaces sécuritaires et des politiques requiert des réponses à ce niveau d'intégration. Il est donc recommandé à l'UA de :

- Adopter une politique ou stratégie africaine de lutte contre le terrorisme.
- Aligner la lutte contre le terrorisme tout comme la politique commune de défense et de sécurité aux défis politiques, économiques, économiques et sociaux. En adaptant ces instruments à une démarche orientée par la sécurité humaine.
- Adopter une approche plus inclusive, et non exclusivement axée et dirigée par les Etats membres, pour faire taire les armes en Afrique.
- Adopter un programme panafricain d'éducation à la paix pour combattre de manière résiliente l'extrémisme.

Notes

Ce néologisme rentalisation a été proposé par l'auteur pour définir le système de captation des rentes qu'induisent la lutte contre le terrorisme en Afrique. L'idée a été ainsi esquissée : « *Nous proposons le terme de rentalisation pour tenter d'explicitier les initiatives de captation de la rente issue de la lutte contre le terrorisme. Depuis quelques années les bailleurs de fonds sont sensibles certaines questions comme la lutte contre le terrorisme, les changements climatiques, la réalisation des ODD, ces questions relatives au développement sont porteuses d'une rente que les pays s'évertuent à capter. Dans le cas de la lutte contre le terrorisme, la rente est politique, économique, diplomatique, financière et sociale* ». In Ladislas NZE BEKALE, La politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine est-elle résiliente ? *Vigie Afriques*, Vol. 2 (1), 2019, CEIM, Université du Québec à Montréal, pp2-15

Bibliographie

[1] Meszaros Th., (2009), « Les terrorismes en relations internationales : regards croisés entre les approches positivistes et post-positivistes », Lyon, Congrès AFSP, *section thématique 31 Les terrorismes : un objet pluriel pour un champ restreint ?* Séance 2 : Pour un renouvellement des modes d'appréhension des terrorismes

[2] Folliot Ph. & Dupuy E., (2016), « Evolution de la guerre asymétrique contre le terrorisme : l'exemple de la lutte contre les groupes armés terroristes dans la bande sahélo-sahélienne, en Afrique de l'Ouest et dans le Golfe de Guinée », in *Res Militaris*, hors-série, *France : Opérations récentes, enjeux futures*.

[3] Nze Bekale L., (2019), « La participation citoyenne à la lutte contre le terrorisme en Afrique francophone une contribution à la mondialisation de l'érosion du régalién en Afrique ? », in *Revue Gabonaise de Science politique*, n°5, GREPOD.

[4] Jones Sanchez A. (Mars 2018), « Les comités de paix pour la résolution de conflits en Casamance : De l'illusion populaire au déni politique », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 13.

- [5] Coalition eau, (2020), « La participation citoyenne : Définition et contenu », in *La participation citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement* », disponible sur <https://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/note-dexpertise-coalition-eau-participation-citoyenne-1.pdf> (02/04/21).
- [6] Nze Bekale L., (2019), « La politique de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine est-elle résiliente ? », in *Vigies Afriques*, Vol. 2, n°1, CEIM, Université du Québec à Montréal.
- [7] Crisis Group, (mars 2017), *Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire* Rapport Afrique N°246, Bruxelles.
- [8] Nze Bekale L., (2021), « Les dynamiques d'organisation de la participation populaire à la lutte contre le terrorisme en Afrique », in *Res Militaris*, vol.11, n°1.
- [9] Batchom P. E., (2016), « La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun », in *Etudes internationales*, vol.47, n°2-3, pp285-304.
- [10] Fanyim G., (2019), « Les comités de vigilance comme acteurs de la lutte contre Boko Haram au Cameroun », in *Res Militaris*, vol.9, n°1.
- [11] Crisis Group, (septembre 2017), *Une arme à double tranchant : comités de vigilance et contre-insurrections africaines*, Rapport Afrique 251, Bruxelles.
- [12] Union Africaine, (2018), *Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise de Boko Haram*, Commission du bassin du lac Tchad.
- [13] Crisis Group, (août 2018), *Extrême Nord du Cameroun : Nouveau chapitre dans la lutte contre Boko Haram*, Rapport Afrique 263, Bruxelles.
- [14] Saibou I., & Machikou N., (février 2019), « Réintégration des ex-associés de Boko Haram Perspectives de la région de l'Extrême Nord du Cameroun », *Note Politique*, Global Center on Cooperative Security.
- [15] Bolak Funteh M., Mbarkoutou Mahamat H., Nkwalo Ngoula J. L., Ntuda Ebode J.V., (2017), *Le conflit Boko Haram au Cameroun : Pourquoi la paix traîne-t-elle ?* FES, Yaoundé.
- [16] Konfourou I., (2016), *Le G5 : une tentative de coordination des efforts nationaux au regard des stratégies de sécurisation et de développement au Sahel*, mémoire de Master Etudes européennes et relations internationales Spécialité Relations internationales et Actions à l'Etranger Parcours "Action internationale", Université Paris 1 Ecole nationale d'administration, Sous la direction de Monsieur Guillaume BLANC.
- [17] Desgrais N., (2018), « Le G5 Sahel, en réaction à la mutation de l'environnement stratégique sahélien Politiques régionales de coopération et niveaux d'engagement des Etats

membres », *Observatoire du monde arabo-musulman et du sahel*, Fondation pour la recherche stratégique.

[18] Omar S M., & Ndubuisi Ch. A., (2018), Faire face à Boko Haram dans la région du lac Tchad : politiques, coopération et moyens de subsistance, Rapport de recherche, ISS.